



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 9 octobre 2018 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^e étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi de la demande de dérogation mineure suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre une marge latérale de 0,5 mètre, pour un garage détaché, alors que le règlement de zonage 1675 établit cette marge à 0,75 mètre. (DM 2018-0086)	392, rue Demers

Le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande.

Fait à Saint-Eustache, ce 11^e jour de septembre 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau